

## Covid-19

### Point de situation et dispositif déployé au CHU de Reims – 27 mars 2020

#### I. Situation des patients et soignants liés au Covid-19 :

##### *Concernant les patients :*

- 63 patients cas confirmés Covid en hospitalisation ;
- 35 patients en réanimation dédiée Covid ;
- **14 sorties de patients des unités de médecine dédiées Covid ont eu lieu** au cours des dernières 48 heures ;
- **3 sorties de patients de réanimation dédiée Covid ont eu lieu** au cours des dernières 48 heures ;

##### *Concernant les soignants :*

- 52 soignants cas confirmés Covid ;
- 0 soignant confirmé Covid hospitalisé ;

#### II. Le CHU de Reims continue d'adapter ses unités à la prise en charge prioritaire des « patients Covid » :

Les capacités d'hospitalisation et d'accueil en réanimation continuent de s'accroître au sein du CHU:

- **122 lits actuellement dédiés pour l'hospitalisation** de Covid-19 « cas possibles » et « cas confirmés ». **D'ici au lundi 30 mars**, cette capacité de prise en charge sera augmentée à **150 lits** ;
- **43 lits de réanimation** sont actuellement dédiés à la prise en charge du Covid-19. D'ici au **samedi 28 mars**, cette capacité passera à **49 lits** ;

### III. En coopération avec le CHR d'Orléans, le CHU de Reims a organisé le transfert de six patients Covid confirmés le vendredi 27 mars au matin :

- Ces patients ont été pris en charge dans un bus équipé avec le matériel adapté. Une équipe médicalisée était présente au sein du bus et une seconde accompagnait le transfert au sein d'une ambulance SMUR du CHU ;
- Les patients concernés étaient pris en charge dans les unités de médecine dédiées Covid. Ils étaient tous en capacité d'être transportés ;
- Ce transfert vise à permettre au CHU de continuer à prendre en charge de nouveaux patients Covid dans les prochains jours ;
- La réalisation d'un tel transfert n'empêche pas le CHU de continuer à accroître dans le même temps ses capacités d'accueil en unités de médecines et de réanimation dédiées Covid ;

### IV. Afin de limiter la propagation du virus parmi les professionnels de santé, des consignes de prévention ont été édictées sur le port du masque chirurgical et un Centre de prélèvement ambulatoire au format « drive » a été mis en place :

De nouvelles consignes ont été établies pour le port du masque chirurgical. Celui-ci doit être porté dans les situations suivantes :

- Pour les patients suspects ou confirmés Covid : un **masque leur est délivré à l'entrée du CHU en cas de symptômes** ;
- Pour les soignants :
  - Chacun des membres des équipes soignantes du CHU de Reims (EHPAD compris) disposera d'une dotation de 2 masques chirurgicaux par jour, pour les professionnels travaillant sur des plages horaires de 8 heures/jour, et de 3 masques par jour pour les professionnels travaillant sur des plages horaires de 12 heures ;
- En l'absence de masque, quel que soit le lieu de travail au sein du CHU, la distance de sécurité d'un mètre entre chaque professionnel de santé est requise, que ce soit en temps de restauration ou de détente. En ce sens, les **regroupements trop proches sont proscrits** afin de limiter la propagation du virus.

***Un centre de prélèvement ambulatoire au format « drive » a été mis en place pour les professionnels de santé et les patients extérieurs au CHU :***

- Les **personnes concernées** par ce mode de prélèvement **doivent remplir toutes les conditions suivantes** :
  - **Être professionnel de santé ou patient extérieur au CHU de Reims** ;
  - Être au moins au 3<sup>ème</sup> jour de symptômes liés au Covid-19 (fièvre, toux, difficultés respiratoires) ;
  - Avoir appelé une première fois le Centre 15 ;
  - Avoir été rappelé par le médecin infectiologue pour fixer un RDV de dépistage au Centre de Prélèvement Ambulatoire ;

## V. En cette période de crise, de nombreux professionnels qualifiés ont apporté leur candidature pour venir en renfort des équipes du CHU :

- 170 professionnels qualifiés ont apporté leur candidature pour venir en renfort des équipes du CHU de Reims ;
- **Nous remercions l'ensemble de ces volontaires pour la solidarité dont ils font preuve par leurs candidatures.** Ils seront recontactés par le CHU de Reims en fonction des besoins supplémentaires en professionnels que connaîtront les équipes ;

## VI. Comment la population peut continuer à nous aider ?

Au quotidien, nous recevons de nombreux messages de soutien et des propositions de dons et d'aide de tout type de la part des citoyens. Nous les remercions sincèrement au nom de l'ensemble des professionnels du CHU de Reims, qui continuent à faire preuve d'un courage exemplaire.

Afin de faciliter la faisabilité de ces dons et de ces propositions d'aide, un espace dédié sur le site internet du CHU est disponible à l'adresse suivante : <https://www.chu-reims.fr/covid-19/soutien-aux-professionnels-du-chu> et une adresse mail unique a été créée : [covid.soutenir@chu-reims.fr](mailto:covid.soutenir@chu-reims.fr). Toutes les propositions d'aide et de dons matériels à destination des équipes peuvent être adressées désormais directement à cette adresse. Si certains citoyens veulent apporter une contribution financière, ils peuvent aussi le faire directement via le lien suivant : <https://www.chu-reims.fr/le-chu/fonds-action/don>

En parallèle, **il reste indispensable pour chacune et chacun de respecter les consignes de confinement et d'hygiène édictées par les autorités publiques.** Cette discipline reste le premier soutien des professionnels de santé sur le terrain dans leur action quotidienne contre le virus.